

Procédures formalisées



SPL ALPEXPO

Avis de publicité

M. Jérôme RIFF - Directeur Général
2 AVENUE D'INNSBRUCK
CS52408
38034 GRENOBLE - 2
Tél : 04 76 39 66 00
SIRET 42336780400014

Référence acheteur : 24EXP-03/006

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN
REGULIER ET EVENEMENTIEL DES ESPACES DE LA SPL
ALPEXPO

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Nettoyage des locaux et espaces intérieurs et
extérieurs

Lot N° 2 - Nettoyage de la vitrerie

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus
avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le
cahier des charges (règlement de la consultation, lettre
d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 12/11/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 01/10/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,
poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
<https://marches-publics.info>

429996400

Avis d'attribution

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LE GRESIVAUDAN

Avis d'attribution

M. Le Président
390 rue Henri Fabre
38926 Crolles - Cedex
Tél : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61
mél : zamira@le-gresivaudan.fr
web : <http://www.le-gresivaudan.fr>
SIRET 20001816600245

Objet : Travaux d'installation, supervision, exploitation et
maintenance pour le déploiement des infrastructures de recharge
pour véhicules électriques (I.R.V.E.)

Référence acheteur : 24032IRV00

Nature du marché : Travaux

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 45317300 - Travaux d'installation électrique
d'appareils de distribution
Complémentaires : 45112100 - Travaux de creusement de
tranchées

45311200 - Travaux d'installations électriques

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP :
09/07/24

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal
administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex

Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269

greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal
administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex

Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269

greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -
Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du
Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé
avant la signature du contrat.- Référé contractuel prévu aux
articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans
les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés,
et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à
laquelle la conclusion du contrat est rendue publique : Recours
en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux
mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité
appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêté du Conseil
d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 1320000 €

LOT N° 1 - Travaux de Génie Civil

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 30/09/24

Marché n° : 24032IRV01

Groupement STPG/BIAELEC, LES EVEQUAUX, 38330 BIVIERS

Montant HT : 800 000,00 €

Le titulaire est une PME : NON

LOT N° 2 - Fourniture et pose - Maintenance et exploitation des

infrastructures de recharge pour véhicules électriques (I.R.V.E.)

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 30/09/24

Marché n° : 24032IRV02

E TOTEM, 68 RUE DE LA TOUR, 42000 SAINT-ETIENNE

Montant HT : 520 000,00 €

Le titulaire est une PME : NON

Renseignements complémentaires :

La 'valeur totale du marché (hors TVA)' correspond au montant
maximum tous lots confondus et toutes périodes de
reconduction confondues.

Le 'montant HT' de chaque lot correspond au montant maximum
du lot, toutes périodes de reconduction confondues.

Envoi le 02/10/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.le-gresivaudan.fr>

430066000

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES COEUR
DE CHARTREUSE

Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur la déclaration de projet numéro
1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat
et ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale de la
Communauté de Communes Coeur de Chartreuse

Par arrêté n°2024-022 en date du 3 octobre 2024, la présidente
de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse ordonne
l'ouverture et organise l'enquête publique portant sur la
déclaration de projet numéro 1 emportant mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat et ayant valeur de Schéma de
Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Coeur
de Chartreuse.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de
16 jours, à compter du 21 octobre 2024 - 9h00 et jusqu'au 5
novembre 2024 - 17h00.

La déclaration de projet est menée au titre de l'article L. 300-6
du code de l'urbanisme et porte sur l'aménagement d'un terrain
multisports et d'un lieu de rencontre devant l'école primaire du
Frou sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers. La
déclaration de projet nécessite une mise en compatibilité du
PLUi-H Coeur de Chartreuse en vigueur, visant à classer en zone
NL1 des parcelles actuellement en zone A.

L'autorité responsable de la déclaration de projet n°1 valant mise
en compatibilité du PLUi-H tenant lieu de SCoT est la Présidente
de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse,
compétente en ce domaine.

Tout renseignement relatif à l'enquête publique pourra être
obtenu auprès de la Communauté de Communes Coeur de
Chartreuse, Etablissement Public de Coopération
Intercommunale, situé au Pôle tertiaire - 2, ZI Chartreuse Guiers -
38380 Entre-deux-Guiers, par téléphone au 04.76.66.81.74 ou
par mail à accueil@cc-coeurdechartreuse.fr.

Le dossier d'enquête publique, au titre de l'article L153-55 du
code de l'urbanisme porte à la fois sur l'intérêt général du
projet et la mise en compatibilité du PLUi-H en vigueur. Il est
constitué :

- De l'arrêté intercommunal prescrivant la procédure de
déclaration de projet n°1 ;
- Du rapport additif complet de la déclaration de projet ;
- De la décision de l'autorité environnementale suite à l'examen
au cas par cas du projet proposant la non réalisation d'une
évaluation environnementale ;
- D'un extrait du règlement écrit de la zone NL du PLUi modifié ;
- D'un extrait du règlement graphique du secteur large de projet
modifié, identifiant la zone NL1 nouvellement créée ;
- Du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, des avis
rendus et du support de présentation annexés.

Pour conduire l'enquête publique, le Président du Tribunal
Administratif de Grenoble a désigné M. François TISSIER en
qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Yves
BOURGUIGNON en qualité de suppléant.

Le dossier d'enquête publique sera consultable dans son
intégralité et durant toute la durée de l'enquête :

Sur Internet : au format numérique sur le site internet de la
Communauté de Communes Coeur de Chartreuse :
www.coeurdechartreuse.fr et de la commune de
Saint-Christophe-sur-Guiers : www.stchristophesurguiers.fr.

Sur place aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- au format papier à la Communauté de Communes Coeur de
Chartreuse, siège de l'enquête publique, et en mairie de
Saint-Christophe-sur-Guiers en tant que commune du projet.
- au format numérique sur un poste informatique mis à disposition
du public au siège de la Communauté de Communes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner
ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier,
établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le
commissaire enquêteur, tenu à sa disposition via deux registres
papier dont un en mairie de Saint-Christophe-sur-Guiers et un
au siège de la Communauté de Communes.

Le commissaire enquêteur titulaire se tiendra à la disposition du
public pour recevoir ses observations et propositions écrites
et/ou orales lors de permanences qui se tiendront aux lieux, jours
et horaires suivants :

- Jeudi 24 octobre 2024, de 15h00 à 18h00 à la salle des fêtes
« Le Peille » - 65, place Le Peille - 38380
Saint-Christophe-sur-Guiers

- Mardi 5 novembre 2024, de 14h00 à 17h00 au siège de la
Communauté de Communes Coeur de Chartreuse - 2, ZI
Chartreuse Guiers - 38380 Entre-deux-Guiers
Les observations et propositions du public peuvent également
être adressées :

- Par mail à l'adresse électronique suivante :
enquetepublique@coeurdechartreuse.fr

- Par voie postale au siège de l'enquête publique : Communauté
de Communes Coeur de Chartreuse - 2, ZI Chartreuse Guiers -
38380 Entre-deux-Guiers

Les propositions transmises par mail seront consultables sur le
site internet de la Communauté de Communes.

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur
clôt le registre et établit un rapport relatant le déroulement de
l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans une
présentation séparée sont présentées ses conclusions motivées,
en précisant si elles sont favorables, favorables sous conditions
ou défavorables au projet. Un exemplaire du dossier d'enquête,
accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport
et les conclusions motivées est transmis à Mme la Présidente de
l'EPCL. Le commissaire enquêteur transmet simultanément une
copie du rapport et des conclusions motivées au Président du
tribunal administratif de Grenoble.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront
consultables pendant un an, au siège de l'enquête publique et
sur le site internet de la Communauté de Communes.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité chargée de la
procédure soumet le dossier complet à l'organe délibérant de
l'EPCL, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui
ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport
du commissaire enquêteur, pour demande d'approbation de la
mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

430367200

AVIS DIVERS

Changement de régime matrimonial

Carine MATHIEU
NotaireCHANGEMENT DE REGIME
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Carine MATHIEU, notaire à L'ISLE
D'ABEAU (Isère), 1 rue des Sayes, CRPCEN 38151, le
26/09/2024 a été conclu le changement de régime matrimonial
portant adoption de la séparation de biens entre : M. Stéphane
BONIN agent territorial et Mme Marie Noëlle Sylvie Catherine
MICHAUX agent administratif territorial demeurant ensemble à
l'Isle d'Abreau 38080, 8 Impasse des Asphodèles.

Monsieur né à Casablanca Maroc le 19/05/1968, Madame née à
Saint-Quentin 02100 le 25/12/1965. Mariés à la Mairie de l'Isle
d'Abreau 38080 le 15/06/2024 sous le régime de la communauté
d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu,
seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en
l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

430169800



Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs
publics et privésPublication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact

Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com